



LE SEFPO LE SYNDICAT DE L'ONTARIO DANS UN MONDE QUI CHANGE

LES PROFESSIONNELLS ONT
BESOIN DE SYNDICATS





Les professionnels ont besoin de syndicats

Plus de 25 000 membres du SEFPO sont couverts par des organismes de réglementation des professions dans les soins de la santé et les services sociaux.

Il n'y a pas de mal à être à la fois membre d'une profession réglementée et membre d'un syndicat. L'organisme de réglementation protège le public; le syndicat protège le professionnel.



Le SEFPO comprend le professionnalisme

Nos membres professionnels font face à d'énormes pressions. Manque de personnel, fusions d'organisations, restructuration du milieu de travail et sous-financement chronique, pour n'en nommer que quelques-unes.

Les professionnels de la santé et des services sociaux membres du SEFPO tirent une grande fierté de la qualité des soins qu'ils fournissent à leurs clients, et il est rare que l'un d'entre eux ait un problème avec leur ordre. Toutefois, les membres des professions réglementées sont plus exposés aux plaintes liées au travail que tout autre travailleur.

Et lorsqu'on dépose une plainte contre l'un d'entre eux, le SEFPO est là pour l'aider.

Nos représentants qualifiés offrent :

- du soutien au travers de la procédure de traitement des plaintes;
- la préparation d'arguments écrits à l'intention des comités exécutif, des plaintes, d'aptitude professionnelle et d'inscription;
- la négociation de règlements dans la mesure du possible et lorsqu'approprié; et
- la comparution devant les comités de discipline.



Ces services sont offerts par le SEFPO à tous ses membres professionnels.

Le SEFPO a représenté avec succès des membres qui avaient fait face à des allégations de transgression des limites, appropriation illicite de médicaments et erreurs médicales. Nous avons soutenu des membres qui avaient été accusés d'abus physique et émotionnels, ou dont la capacité d'accomplir leur travail avait été mise en doute.

Le SEFPO comprend l'importance des normes professionnelles et, en même temps, est convaincu qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire.

Tout comme une procédure de règlement des griefs fait appliquer la convention collective négociée, la procédure de soutien des membres d'un ordre professionnel fait appliquer le droit d'un membre à un procès équitable lorsqu'il doit surmonter un obstacle dans sa vie professionnelle.

Le SEFPO ne peut s'impliquer que jusqu'à un certain point.

Si vous bénéficiez d'une protection d'assurance juridique dans votre association professionnelle, le SEFPO s'attend à ce que vous utilisiez tout d'abord cette ressource; le SEFPO voit ensuite quel soutien supplémentaire il est capable d'offrir. Le SEFPO n'indemnise pas et ne rembourse pas les membres pour leurs frais associés à des pénalités, amendes et autres coûts imposés par un ordre, ni pour les pertes de revenus découlant d'une plainte ou de la décision d'un ordre.

Si vous êtes nommé dans une plainte déposée par votre organisme de réglementation :

- Communiquez dès que possible avec le président de votre section locale, votre délégué syndical ou le bureau régional du SEFPO le plus proche. Les échéanciers sont souvent très serrés, alors faites vite!
- Prenez des notes relativement à votre rôle dans l'affaire.
- Réunissez tout le matériel qui pourrait être pertinent à l'affaire.

En attendant de recevoir les conseils de votre syndicat :

- NE parlez PAS de la plainte avec les représentants de votre ordre.
- NE signez AUCUN formulaire d'autorisation (médicale ou autre).

L'ordre a son travail à faire et le syndicat a le sien.

Le travail du SEFPO consiste à soutenir et protéger ses membres qui font face à une plainte.

C'est un service que nous offrons à nos membres professionnels, qui s'ajoute aux avantages de la négociation collective, aux connaissances de la santé et de la sécurité au travail, à l'expertise sur les droits de la personne et aux nombreux autres avantages que le syndicat prévoit pour tous ses membres.







LE SEFPO LE SYNDICAT DE L'ONTARIO DANS UN MONDE QUI CHANGE

Pour rejoindre un organisateur du SEFPO :

de la région du Grand Toronto : 416-443-8888

de n'importe où ailleurs en Ontario : 1-800-268-7376

2550, avenue Victoria Park., Bureau 400, Toronto (Ontario) M2J 5A9

www.adhererausefpo.org